

# BULLETIN MUNICIPAL

COGNAC-LA-FORET

AVRIL

2023



**ATTENTION : le nombre de parution change à compter de cette année**  
- un bulletin au mois d'avril  
- un bulletin au mois d'octobre

## LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vivons actuellement une période extrêmement difficile, l'inflation et le climat social touchent tout le monde. Soyons tout de même positif ! Le Conseil Municipal s'est à nouveau prononcé pour le gel des taxes car le moindre euro économisé pourra servir à l'alimentation, au carburant, au chauffage.

Le Conseil Municipal poursuit son programme d'investissements, le pumtrack (piste pour les vélos, trottinette...) voit le jour. Les enfants je l'espère seront contents. L'étude de réhabilitation du bâtiment communal face au château a débuté et devrait prendre fin dans l'année, pour des travaux en 2024.

La commune a subi en juin 2022 la grêle, qui a occasionné des dégâts importants chez vous, mais aussi sur la quasi totalité des bâtiments communaux. L'expert a rendu son rapport en partie, la salle de motricité va enfin être réparée. A ce sujet, je tiens à vous tranquilliser, l'expert n'a pas émis de réserve jugeant qu'il n'y a pas de risque quant à son utilisation. En finalité, ces dégâts climatiques engendrent un reste à charge pour la commune malgré une bonne assurance.

Je ne sais pas si vous consultez le site de la Communauté de Communes Ouest Limousin, informez-vous, vous verrez que les trois élus de Cognac la Forêt se battent en permanence pour que la fiscalité ne progresse pas (lire les comptes-rendus de réunion du Conseil Communautaire).

Dans quelques jours la Poste va réintégrer ses locaux et l'ouverture de la médiathèque sera opérationnelle dès que le mobilier sera disponible. Il y a un délai de sept semaines, qui s'explique par une commande impossible car les organismes qui subventionnent, ont tardé à autoriser l'achat.

Je vous souhaite un bel été.

Bonne lecture à tous et merci.

Christian VIGNERIE

## ÉCOLE

### INSCRIPTION EN MATERNELLE

Les enfants nés en 2020 seront accueillis à l'école lors de la rentrée prochaine de septembre 2023.

Vous pouvez dès maintenant inscrire votre enfant (et de préférence avant début juin)

- en se rendant d'abord à la mairie avec :

- le livret de famille
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge
- un justificatif de domicile

Mairie 8 Rue Jules Ferry 87310 COGNAC LA FORET

Courriel : mairiecognacjf@orange.fr

Tel : 05 55 03 81 67

- puis en prenant contact avec l'école afin de procéder à l'admission

Ecole primaire 9 Rue Jules Ferry 87310 COGNAC LA FORET

Courriel : ce.0870663y@ac-limoges.fr

Tel : 05 55 03 80 93

### REPAS ET GOÛTER DE NOËL

Le repas de Noël ainsi que le goûter sont des moments très attendus par les enfants. Cette année encore, Myriam et Caroline ont préparé un délicieux repas.

En entrée, une tranche de galantine et son bonhomme de neige suivi de crevettes au curry et de petites madeleines salées et pour finir un morceau de fromage et une bûchette de Noël.

Myriam et Caroline ont également tenu à faire une surprise aux enfants en leur préparant une tablette de chocolat gourmande (popcorn, fraise tagada) représentant le Père Noël, offerte pour le goûter.

Le Père Noël est venu saluer les enfants et leur offrir un cadeau.

Merci au personnel communal ainsi qu'aux élus qui ont participé au bon déroulement de cette journée.



\*\*\*\*\*



L'arbre de la laïcité réalisé par les enfants de l'école



\*\*\*\*\*

La classe de CE2-CM1 de l'école de Cognac la Forêt a planté un châtaignier jeudi 23 mars dans le jardin de l'école. Ce châtaignier avait été offert à la classe par Simon BERTIN, maraicher bio à Saint Yrieix sous Aix. En effet, ce don fait suite à la participation de cette même adresse à une plantation solidaire de près de 240 arbustes et arbres fruitiers sur l'exploitation de M. BERTIN en janvier dernier en lien avec l'association "Des enfants et des arbres".



# ZOOM ARTISAN DE LA COMMUNE

## LA TOMATE ÉCARLATE

Installée depuis 2015 en individuelle puis en GAEC en 2021 sur la commune de Cognac-la-Forêt, la Tomate Écarlate vous propose des légumes de saison exclusivement produits sur l'exploitation. Le panel de légumes est plus ou moins dense tout au long de l'année, de la tomate (de juillet à octobre) à la pomme de terre (10 mois de l'année) tout en passant par les radis, patates douces, choux ou encore panais...

Notre ferme est labellisée "Haute Valeur Environnementale" de niveau 3. L'aspect d'une agriculture durable par la diversification (maraichage, prairies, céréales, élevage bovin allaitant) nous semble être un bon compromis pour le respect de notre principal outil de travail, notre sol !

Les traitements phytosanitaires ne sont pas proscrits mais utilisés si péril en la demeure, notamment sur certains repiquage de choux au cours de l'été à des stades de croissance précoces ainsi que sur des attaques de doryphores sur les pommes de terre de conservation. Nous ne faisons pas de traitement sur des cultures en stade avancé ou de pré-récolte ainsi que sur des cultures à cycle cours comme les salades, radis roses, épinards...

Côté amendement nous restons sur une base qui nous semble cohérente, qui reste par définition que l'animal se nourrit de végétal et que le végétal se nourrit de l'animal. Ainsi les amendements se résument à des apports de compost (bovin) et des apports de calcium (dolomie, lithotamme, calcitonique) complétés par des purins en foliaire.

Côté conservation, nous stockons les pommes de terre, oignons, courges et patates douces dans nos granges sans utiliser de chambre froide. La plupart des légumes sont cueillis la veille ou le jour de vente.

Notre objectif par le biais de la vente directe est de vous proposer des légumes locaux les plus sains, les plus frais, les plus transparents mais surtout sans être prétentieux les plus beaux !! Hihi !!

Solenne et Cyril



Magasin ouvert le samedi de 9h00 à 12h00



Coordonnées :

GAEC La tomate écarlate - Le Vieux Bâts

87310 COGNAC LA FORET

06 23 22 32 53 - solenne24@hotmail.fr

# Quelles démarches pour quels travaux ?

Cas les plus courant

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

NATURE DES TRAVAUX		DP	PC
Toit, tuiles (réfection de toiture)		X	
Panneaux photovoltaïques, velux		X	
Garage attenant			
	< 5m <sup>2</sup> : aucune formalité		
	< 20 m <sup>2</sup>	X	
	> 20 m <sup>2</sup>		X
Façade ravalement		X	
Mur de clotûre, clotûre, portail		X	
Changement de menuiserie		X	
Création fenêtre		X	
Abri de jardin, cabanon, carport			
	< 5 m <sup>2</sup> : aucune formalité		
	< 20 m <sup>2</sup>	X	
	> 20 m <sup>2</sup>		X
Extension (véranda, terrasse couverte, construction pièce supplémentaire...)			
	< 5 m <sup>2</sup> : aucune formalité		
	< 40 m <sup>2</sup>	X	
	> 40 m <sup>2</sup>		X
Piscine			
	< 10 m <sup>2</sup> : non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité		
	< 100 m <sup>2</sup> ouverte	X	
	< 100 m <sup>2</sup> avec couverture < 1,80m de haut	X	
	> 100 m <sup>2</sup> et/ou couverture > 1,80 m de haut		X
Terrasse non couverte de plain pied			
	sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité		
	surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m <sup>2</sup> : aucune formalité		
	surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m <sup>2</sup>	X	
	surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m <sup>2</sup>		X
Changement de destination (aménagement d'une grange, aménagement d'un garage...)			
	Sans modification de la façade ni de la structure porteuse	X	
	Modification de la façade ou de la structure porteuse		X

Dans le cadre d'un permis de construire :

Pour une construction neuve, vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.

Pour une extension supérieur à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

## AUTORISATION D'URBANISME

Une autorisation d'urbanisme est **obligatoire** et s'avère nécessaire pour permettre au service d'urbanisme de vérifier le respect des règles imposées par le code de l'urbanisme.

Le dossier doit être déposé à la mairie de sa commune ou transmis par voie dématérialisée (<https://sve.sirap.fr>)  
Pour faire une déclaration préalable de travaux (DP) ou bien un permis de construire (PC), il est impératif de compléter un formulaire CERFA disponible sur le site de la mairie ou sur le site du service public.

Une fois l'autorisation de travaux accordée, le demandeur devra informer la mairie du commencement des travaux via un formulaire CERFA (DOC = Déclaration d'Ouverture de Chantier) et également la fin du chantier (DAACT = Déclaration attestant de l'achèvement et la conformité des travaux).

### Construire ou faire des travaux sans autorisation est une infraction.

Les infractions concernent notamment la réalisation de travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation obtenue.

En matière de construction non déclarée, vous risquez une amende allant de 1 200 € à 6 000 € par m<sup>2</sup> construit (article L. 480-4 du code de l'urbanisme).

Lorsqu'une personne réalise une construction sans avoir obtenu l'autorisation d'urbanisme nécessaire, sa responsabilité pénale peut-être engagée. Qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale, une période appelée "délai de prescription" s'applique. Ce délai s'élève à 6 ans et débute à l'achèvement des travaux. Au delà, il n'est plus possible d'engager de poursuite pénale. Cependant la commune du lieu où se sont effectués les travaux illégaux peut engager la responsabilité de l'auteur. Cette fois-ci, la période concernée va jusqu'à 10 ans après l'achèvement des travaux.

Toutefois, l'auteur des travaux peut procéder à la régularisation à postériori de sa situation en venant déposer un dossier en mairie.

---

## CÉRÉMONIES DE COMMÉMORATION

LE 11 NOVEMBRE 2022

Commémoration du 104<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918



\*\*\*\*\*

LE 19 MARS 2023

Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc



# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## LE PATRIMOINE

# ALSACIENS et MOSELLANS ÉVACUÉS



en 1939

accueillis dans le Sud-ouest



EXPOSITION  
de 14h30 à 17h30 du **7** au **14** mai

MUSÉE du CHANVRE & de la GANTERIE  
COGNAC-la-FORÊT

(entrée libre)

A partir du 2 septembre 1939, 275 000 Alsaciens et 210 000 Mosellans sont ÉVACUÉS, contraints de quitter précipitamment leur maison afin de libérer la zone de la ligne Maginot pour laisser le champ libre à l'armée. Ils sont dirigés vers le Sud-ouest, 60 000 séjourneront en Haute-Vienne et pour certains à Cognac-le-Froid, St-Auvent, St Cyr, St-Laurent-sur-Gorre, .... C'est cette page de notre histoire (peu connue) que nous vous proposons.

**MUSÉE du CHANVRE & de la GANTERIE**

EXPOSITIONS PERMANENTES  
salles accessibles aux personnes à mobilité réduite

chanvre *plante d'avenir*  
ganterie *ou l'histoire d'une paire de gants*

EXPOSITION ESTIVALE à l'étage  
**jardinons NATURE**

visite libre TOUS LES JOURS en juillet et août de 14 h 30 à 17 h 30  
entrée 2 € (gratuite pour les enfants - 12 ans)

TOUTE L'ANNÉE SUR RV POUR LES GROUPES  
visite guidée entrée : 3 €

parking place de l'église boutique bio chanvre (paiement : € au chèque)

Règles sanitaires RESPECT DES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES EN VISITEUR AU MOMENT DE LA VISITE

MUSÉE CHANVRE GANTERIE  
05 53 72 06 40 - 05 57 83 00 00  
musee.chanvre.ganterie@gmail.com  
www.jardinonsnature.fr

**RENDEZ-VOUS ..VERGER**

samedi 3 juin de 14h à 17h

entrée libre

sur le thème : les virtuoses  
*les noms, les gestes, les outils...*

## LA COUNTRY

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !!!!

## AGENDA

Rendez-vous le **jeudi 6 juillet** pour le marché fermier accompagné d'un concert gratuit

Fête du plan d'eau le week-end du **5 et 6 août**

## Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier

principale  
secondaire  
locatif

**Vous êtes propriétaire d'une résidence principale ? D'une résidence secondaire ? D'un bien locatif ?**

Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés via Gérer mes biens immobiliers sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

RENSEIGNER SUR GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS  
<https://impots.gouv.fr>

Le 30 juin 2023

**⚠ Date limite de déclaration le 30 juin 2023**

Horaires déchèterie de Saint Cyr  
Lundi, mercredi au samedi de 14h à 17h15 (toute l'année)  
Les Landes de Lascaux 05 55 48 23 68

**BAL COUNTRY**

Organisé par  
**Country Détente 87**

Samedi 15 avril 2023 à 20h30

Salle polyvalente  
3 rue des Grillas  
87510 Cognac-La-Forêt

Buvette  
Gâteaux  
Boissons

**Entrée 5€**

Plus d'informations sur [www.countrydetente87.fr](http://www.countrydetente87.fr)

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

## LES PROJETS MENÉS À L'ÉCOLE

**Projet autour de la thématique de l'eau** : ce thème est le fil rouge de l'année dans toutes les classes de la maternelle au CM2. La thématique de l'eau est donc travaillée dans les différentes classes en fonction de l'âge des enfants dans des activités scientifiques (expérimentation des différents états de l'eau par exemple), de découverte du monde (cycle de l'eau, réseau hydrographique), de littérature de jeunesse, etc. Les classes de CE2-CM1 et CM2 sont ainsi allées à Rochechouart au mois de janvier visiter la station d'épuration et le château d'eau. La classe de CM2 travaille en outre à l'élaboration d'une charte afin de sensibiliser sur les bons gestes à avoir pour économiser l'eau au quotidien dans son utilisation domestique. Cette charte s'appellera "Ec'Eau", jeu de mots trouvé par les élèves et une collaboration avec une graphiste est en cours pour la conception de la charte sous forme d'affiche. Dans ce cadre-là, l'école a par ailleurs répondu à un appel à projet du P.N.R. (Parc Naturel Régional du Périgord) intitulé "Ribiera e molhieras" en début d'année scolaire et chaque classe va bénéficier de 3 interventions sur le thème de l'eau dont :

- La venue du bus ludique du S.A.B.V. (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne) qui stationnera devant l'école pendant quelques jours proposant des animations sur l'eau.
- L'intervention d'animateur du centre de La Loutre situé à Verneuil sur Vienne pour découvrir, dans le cadre d'une sortie de proximité, un milieu aquatique de proximité.

**Projet "des enfants et des arbres"** : la classe de CE2-CM1 a participé à deux demi-journées de plantation solidaire chez Simon BERTIN, maraicher bio, installé sur la commune de Saint-Yrieix sous Aix. Après la venue de M. BERTIN dans la classe, la classe s'est rendue sur son exploitation pour planter près de 240 arbres (haies et arbres fruitiers) les 26 et 31 janvier derniers.

Ce projet s'inscrit en partenariat avec l'association "Des enfants et des arbres" dont le but est d'inciter les agriculteurs à replanter des haies et des arbres au coeur des parcelles en finançant, d'une part, les achats de plants ainsi que l'accompagnement des agriculteurs et, d'autre part, en sensibilisant les jeunes générations au réchauffement climatique en impliquant les écoles et les enseignants dans la démarche.

**Festival Faites des Livres** : l'association Faites des Livres met en place chaque année depuis 9 ans une semaine littéraire avec de nombreux objectifs tels que donner et/ou redonner goût et l'envie de lire, de prévenir et lutter contre l'illétrisme, développer l'accès à la culture et les partenariats avec différents professionnels.

Les 6 classes de l'école sont engagées dans ce projet et vont ainsi recevoir la visite d'un auteur ou d'un illustrateur jeudi 1er juin et vendredi 2 juin : Mickael BETTINELLI pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2, Laurent AUDOIN pour les CP/CE1 et CE1/CE2 et Françoise ROGIER pour les TPS/PS/MS et PS/GS.

\*\*\*\*\*

Engagement de l'école dans le label Génération 2024 qui vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes et s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes : cycle judo en GS/CP/CE1, séances d'initiation à la Balle Ovale en CE2/CM1 et CM2, séances d'initiation à l'escrime de la GS au CM2, cycle vélo pour toutes les classes de la PS au CM2 en partenariat avec l'USEP.

Dates des prochaines manifestations de l'Amicale des Parents d'Elèves de Cognac-la-Forêt :

- **le dimanche 14 mai** (toute la journée) → Vide grenier et marché aux fleurs
- **le samedi 10 juin** (après-midi) → Concours de pétanque

---

## RAPPEL CHEMINS DE RANDONNÉES

Plusieurs chemins sont à découvrir sur la commune :

Circuit "La randonnée" : 1.7 km pour une durée de 30 minutes

Circuit "Lo charbé" : 6.9 km pour une durée de 2 heures

Circuit "Le Paradis" : 10 km pour une durée de 2 heures 30 minutes

Circuit "Las Pradas" : 14.2 km pour une durée de 3 heures 30 minutes

Circuit "Entre Cimas et Combas" : 25.8 km pour une durée de 6 heures 30 minutes

Des dépliants sont disponibles à l'accueil de la mairie ou consultables sur le site de la mairie  
([www.cognac-la-foret.fr](http://www.cognac-la-foret.fr))

# ANNUAIRE ARTISANS / COMMERÇANTS DE LA COMMUNE

**Boulangerie** - 2 Rue Alpinien Bourdeau - 05 55 11 96 83

**Pharmacie** - 68 Rue Jean Moulin - 05 55 03 59 80

**Vival** - 45 Rue Jean Giraudoux - 05 55 77 55 53

**Lily Coiffure** - 36 Rue Jean Giraudoux - 05 55 14 81 68

**Garage Lyda** - 3 Rue Jean Moulin - 05 55 03 89 97

**Limagri Moreau** - 39-41 Rue Jean Giraudoux - 05 55 03 81 51

**Bar Tabac Presse** - 23 rue Jean Giraudoux - 05 55 03 57 80

**Garage ELEC'CREU Auto** - Vauride - 05 55 12 87 90 - jerome.creu@nordnet.fr

**La Tomate écarlate** - Cueillette et vente à la ferme - Le Vieux Bâtis - 06 23 22 32 53 - solenne24@hotmail.fr

**COF ELEC** - Artisan électricien - 06 72 33 17 02 - cofelec@yahoo.com

**RAYNAUD Fabien** - Artisan électricien - 06 81 18 97 79 - fabienrynd@gmail.com

**SAS Vinsan Chauffage** - Sanitaire, chauffage, énergies renouvelables - 07 83 85 05 50 - vin.san.chauffage@gmail.com

**DFDE** - Installation équipement thermique et climatisations - 07 51 62 14 93

**LACOTE Nicolas** - Terrassement, assainissement - 06 23 80 13 30 - contact@nl-terrassement-limousin.fr

**SARL Joël FOURNIER** - Couverture, plomberie, chauffage, zinguerie - 06 16 41 39 96

**Rénov Appart 87** - Rénovation, installation salles de bain, cuisine - 06 76 13 22 22 - contact@renovappart87.com

**Tandélagage** - Elagage, abattage, tonte de pelouse, taille de haie - 06 63 96 61 15 - contact@tandelagage.com

**Restaurant "La Cacahuète"** - 62 Rue Jean Moulin - 05 55 34 10 71

**Blou tatoo** - Atelier privé de tatouage - atelier.blou.tatoo@gmail.com

**EI Arnaud GAYOUT** - taille de pierre et sculpture - 07 69 83 57 59 - arnaud.gayout@outlook.fr

**SAS l'Ecureuil** - Producteur huile et farine de noisettes - 06 11 71 10 28 - noisette.cognaclaforet@gmail.com

**Bulle de paradis** - Praticienne en massage de bien-être - bulledeparadis87@gmail.com - 06 16 17 66 96

**Camping Les Alouettes** - 1 Les Alouettes - 05 55 03 26 93 - info@camping-des-alouettes.com

**Pépinières BONNAT** - Producteur de palmiers - Les Monts - 06 72 92 62 16 - pepinierebonnat@gmail.com

## ÉTAT CIVIL DE OCTOBRE 2022 À FIN MARS 2023

### NAISSANCES

14 novembre 2022 : Ysée, Anna **LACÔTE**

25 décembre 2022 : Sylvain, Robert **MOREL FURNAS**

12 janvier 2023 : Nina, Lilou **RANOUIL LAVERGNE**

24 janvier 2023 : Azaria, Nathalie, Pascaline **MAISONNEUVE**

18 février 2023 : Gabin **GERALD**

10 mars 2023 : Anaïs **TANDÉ**

21 mars 2023 : Camille **MISSOTTE LE BRAS**

### DÉCÈS

24 novembre 2022 : Pierre, Justin **DARTOUT** époux Solange **BERNARD**

6 décembre 2022 : Jean **BOSBATY** époux Danielle **GOURSAUD**

28 décembre 2022 : Hélène **PENOT** veuve Jean-Claude **GUINE**

3 janvier 2023 : Jean-Marie **PERNOT**

1er mars 2023 : Marcel **JOUBERT**

3 mars 2023 : René, Jean **DEGUY** époux Yvette **TOUYÉRAS**

7 mars 2023 : Jacques **ROCHE** veuf Jacqueline **DUSSOULIER**

12 mars 2023 : Christian **TEXIER** époux Aliette **PLANADE**



### MAIRIE

Horaires d'ouverture au public:

Lun-mar-jeu-vend 9h-12h/13h45-17h30

Mercredi 9h-12h

05.55.03.81.67

www.cognac-la-foret.fr



### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au samedi 9h-12h15

### ASSISTANTE SOCIALE

Permanence à la mairie le 2ème mardi de chaque mois 14h30-16h30